



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## jumelages

Question écrite n° 46427

### Texte de la question

M. Jean-Claude Flory attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et européennes sur les relations décentralisées avec la république d'Arménie. En effet, dans le cadre du climat d'amitié existant entre nos deux pays, il lui demande de lui faire connaître la liste des villes françaises jumelées avec une ville d'Arménie.

### Texte de la réponse

La coopération décentralisée entre la France et l'Arménie connaît un dynamisme particulier, grâce notamment à l'engagement très actif de la communauté française d'origine arménienne (de 400 à 500 000 personnes). Une vingtaine de collectivités territoriales françaises et arméniennes sont ainsi liées par des jumelages. Île-de-France : Paris - Erevan ; Issy-les-Moulineaux - Etchmiadzine (Armavir) ; Bagneux - Vanadzor (Lori) ; Le Plessis-Robinson - Arapkir (Erevan) ; Clamart - Artashat (Ararat) ; Alfortville - Ochagan (Aragatsotn) ; Créteil - Gumri (Shirak). Champagne-Ardenne : Pont-Sainte-Marie - Acharak (Aragatsotn). Rhône-Alpes : Bourg-lès-Valence - Talin (Aragatsotn) ; Romans-sur-Isère - Vardenis (Guégarkunik) ; Valence - Idjevan (Tavush) ; Vienne - Goris (Sunik) ; Lyon - Erevan ; Décines-Charpieu - Stepanavan (Lori) ; Vaulx-en-Velin - Artik (Shirak) ; Villeurbanne - Abovian (Kotayk) ; Chasse-sur-Rhône - Nor Hadjin (Kotayk) ; conseil général de l'Isère - région du Guegharkunik. Provence-Alpes-Côte d'Azur : Nice- Erevan ; Marseille - Erevan ; Allauch - Armavir (Armavir) ; Saint-Raphaël - Djermuk (Vayots Dzor) ; Région PACA - région de Lori ; conseil général des Bouches-du-Rhône - région de Shirak.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Claude Flory](#)

**Circonscription :** Ardèche (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 46427

**Rubrique :** Communes

**Ministère interrogé :** Affaires étrangères et européennes

**Ministère attributaire :** Affaires étrangères et européennes

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 14 avril 2009, page 3406

**Réponse publiée le :** 2 juin 2009, page 5307